Ville de Saint-Georges sur Loire

Arrêté municipal
N°PM_06_10_2026

PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHE DE NOEL

Le Maire de la Commune de ST GEORGES SUR LOIRE

VU la loi n ° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-5, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-4,

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - Signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, et livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que pour organiser le Marché de noël, il convient d'autoriser l'occupation de la cour de l'école LULLY.

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Générale des Services ;

ARRETE

Article 1 : Nature de la Réglementation
L'Association des parents d'élèves est autorisée à occuper la cour de l'école publique LULLY le Vendredi 18 décembre 2026 à partir de 16h30 jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 2 : L'association devra respecter les règles de propreté et de salubrité.

Article 3 : L'association prendra les mesures nécessaires pour assurer l'occupation des lieux et veiller a ce que les professionnels exerçant sur le marché soient en possession des pièces relatives à l'exercice de leur activité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les règlements en vigueur, sera adressé à :

- M. Le Directeur Général des Services de la Mairie de ST GEORGES SUR LOIRE ;

- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST GEORGES SUR LOIRE;
- Mmes LECLERC ET COLLON vice-Présidente de l'association des parents d'élèves

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait à ST GEORGES SUR LOIRE, le 6 octobre 2026.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire,
Hubert GAUDIN

Notifié le : 06 Octobre 2026

Le Maire
Hubert GAUDIN

Hôtel de Ville - BP 20035 - 49170 Saint-Georges-sur-Loire
Tél. 02 41 72 14 80 - Fax 02 41 72 14 99 - E-mail : mairie.stgeorgesurloire@wanadoo.fr